

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/01/2017^{1/2}

Nombre de membres présents : 9

Présents : Philippe André, Jean-Claude Barret, Patrick Hervé, Danielle Bouchet, Sébastien Brunet, Cyrille Vallon, Françoise Gorce, Ludwig Blanc.

Absents excusés : Nadège Naud (pouvoir à Philippe André), Pierre Gilouin (pouvoir à Patrick Hervé), Pascal Dejoux (pouvoir à Danielle Bouchet), Philippe Almorici (pouvoir à Ludwig Blanc).

Le Conseil choisit Françoise Gorce comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20h40 par Monsieur Philippe André, 1^{er} adjoint, dans l'attente de l'arrivée de M Le Maire, ayant eu des obligations par ailleurs.

Approbation du compte rendu du CM du 13/12/2016 et signature de la feuille de présence.

Monsieur Philippe André propose des modifications dans l'ordre des délibérations mises à l'ordre du jour, approuvé par le Conseil.

1) Création de poste « agent de maîtrise »

Monsieur Philippe André propose la création du poste « agent de maîtrise » à temps complet, afin d'assurer les missions au sein des services techniques. Etant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu de Monsieur Daniel Mège, précédemment nommé « adjoint technique ».

Adopté à l'unanimité.

2) Achat pack d'heures conseil avocat

Monsieur Philippe André informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de faire appel à un avocat afin qu'il le conseille sur certaines démarches et/ou dossiers juridiques, administratifs. Il énumère les propositions de tarifs faites par Maître Faiçal LAMAMRA pour un pack de 10 heures à hauteur de 1 500€ HT et 15 heures pour une somme de 2 175€ HT.

Monsieur le Maire arrive à 20h55 et reprend la séance.

Il propose l'approbation de l'achat du pack de 10 heures à 1 500€ HT sous réserve qu'il n'y ait pas de limite dans le temps quant à l'utilisation de ce pack.

Adopté à l'unanimité.

3) Achat panneaux voirie route des Gilles

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'acquisition de panneaux de voirie pour la route des Gilles ainsi que pour d'autres routes et chemins communaux. Monsieur Philippe André présente les devis des entreprises Multigraph Solution et Adequat.

Monsieur le Maire propose de choisir le devis de Multigraph Solution pour un montant de 2 277.54€ HT.

Adopté à l'unanimité.

4) Promesse d'achat terrain ALMORIC jouxtant le terrain de foot

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'achat du terrain appartenant à M. Bruno ALMORIC, jouxtant le stade de football de la Commune et indique que ce terrain pourrait servir à d'éventuelles réalisations d'équipements collectifs pour les activités sportives et/ou festives.

Petit rappel historique. Début des années 80, la famille Almorici avait fait don d'un terrain afin de créer un stade de foot sur Chabrillan. En contrepartie, le terrain jouxtant devait bénéficier de la mise en constructibilité. Ce qui n'a jamais été fait. Par contre depuis cette époque, cette parcelle est toujours restée à disposition de la commune et ponctuellement utilisée (terrain d'entraînement, parking...)

Pour tenir compte des demandes successives de la part de la famille Almorik, de la promesse de constructibilité qui avait été faite et de l'utilisation par la commune durant cette période ainsi que de l'emplacement stratégique, Monsieur le Maire suggère une promesse d'achat du terrain entre 60 000 et 65 000€, frais notariés inclus.

Adopté par 10 voix « pour », 3 voix « contre ».

2/2

Questions diverses :

L'association Reffet d'Argent organise à Livron, les 23 et 24 juin 2017, une exposition sur les villages perchés de Drome et d'Ardèche et a mis en première page de leur revue le village de Chabrillan.

Le Maire informe le Conseil d'une réclamation concernant l'abri bus de l'arrêt Tabardel (quartier Sabarots) sur la route départementale qui ne serait pas bien positionné. Les enfants placés à l'intérieur de l'abri ne sont pas visibles par le chauffeur qui ne s'arrête pas s'il ne voit personne. Il semble difficile de le déplacer. Les enfants doivent surveiller l'arrivée et se manifester au chauffeur. Le Maire va tout de même faire une intervention auprès du Département afin de demander aux chauffeurs de ralentir systématiquement à l'approche de l'arrêt pour laisser le temps aux enfants de se manifester et permettre au bus de s'arrêter en toute sécurité.

Envoi des convocations au Conseil Municipal par e-mail. Une fiche a été distribuée pour savoir qui accepte l'envoi par mail et qui conserve l'envoi papier. Désormais les élus ayant accepté la dématérialisation seront convoqués par mail et les autres continueront à être convoqués par courrier.

La coupure de l'éclairage public la nuit pendant la période de grand froid a été abordée mais n'est pas réalisable pour la semaine en cours. Toutefois le Maire proposera au Conseil de rentrer dans une démarche de coupure définitive la nuit.

Le défibrillateur posé contre la mairie est défaillant et va être vérifié (contact pris).

La question de l'emplacement du dispositif va être revue. Déplacement au terrain de foot ? Achat d'un appareil portatif automatique ?

Les travaux de la fibre optique sur le territoire de la CCVD ont commencé. La 1^{ère} tranche démarre à Eurre et Vaunaveys, Chabrillan fait partie des communes planifiées pour 2018/2019.

Les cartes d'identité ne se feront plus en mairie de Chabrillan à partir du 20 mars 2017. Les demandes seront, comme pour les passeports, centralisées sur Crest ou Livron.

Vol de l'onduleur et des panneaux électriques de l'installation photovoltaïque de la toiture du bâtiment du stade. Le branchement n'a pas pu s'effectuer.

Levée de la séance à 23h00.